



Décision relative à l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques,

*Vu la fourniture d'éléments complémentaires permettant d'évaluer les risques pour les pollinisateurs associés à l'utilisation du produit phytopharmaceutique **ARMICARB***

de la société DE SANGOSSE S.A.S
enregistrées sous les n° 2024-2508 et 2025-0841

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 24 octobre 2025,

Les données disponibles **permettent** l'utilisation du produit en période de floraison conformément à l'arrêté susvisé.



Informations générales sur le produit

| | |
|-----------------------------|---|
| Noms du produit | ARMICARB APC-09CD PONDUCARB |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | DE SANGOSSE S.A.S Bonnel CS 10005 47480 PONT-DU-CASSE France |
| Formulation | Poudre soluble dans l'eau (SP) |
| Contenant | 850 g/kg - hydrogénocarbonate de potassium |
| Numéro d'intrant | 2100180 |
| Numéro d'AMM | 2110059 |
| Fonction | Fongicide et régulateur de croissance |
| Gamme d'usage | Professionnel |
| Mention particulière | Produit à faible risque au sens de l'article 47 du règlement (CE) n° 1107/2009 |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

Les modalités d'autorisation du produit restent inchangées.

A Maisons-Alfort, le 19/01/2026

DocuSigned by:


Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)